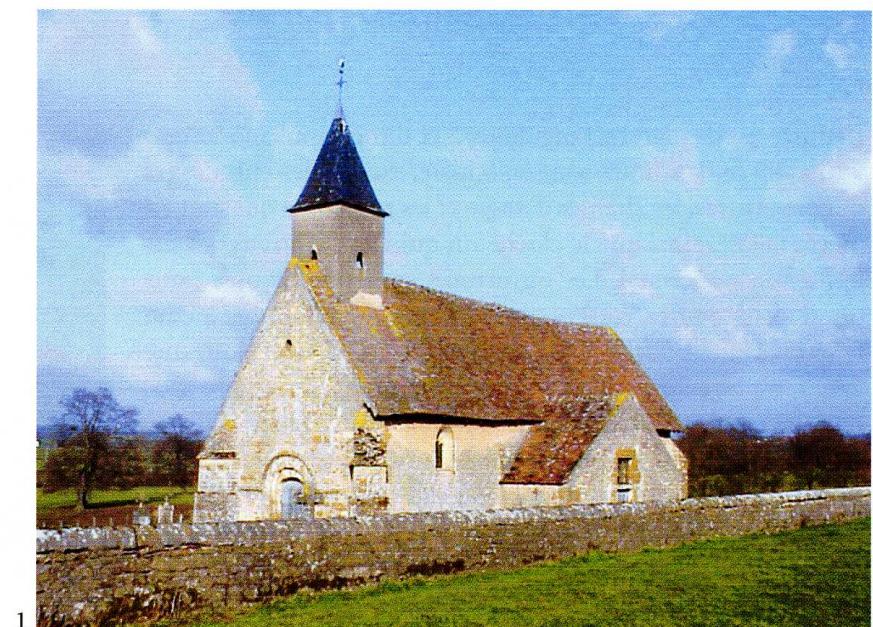


Moissy-Moulinot (Nièvre)
Église Notre-Dame
1. Façades sud et ouest
2. Porte occidentale



1

2

MOISSY-MOULINOT

Nièvre, canton Tannay, arrondissement Clamecy, 21 habitants

LA COMMUNE de Moissy-Moulinot, d'une superficie de 274 hectares, est aujourd'hui la commune nivernaise qui a la plus faible population : 21 habitants.

La commune prend son nom de celui de deux villages : Moissy, qui était un fief de la châtellerie de Monceau-le-Comte, et Moulinot, siège de la paroisse fondée vraisemblablement au XII^e siècle. Cette paroisse dépendait du diocèse d'Autun.

L'église de Moulinot, dédiée à Notre-Dame, fut construite au XIII^e siècle : elle a été voûtée et agrandie au XVI^e s. par la construction de deux chapelles. Elle se compose aujourd'hui d'une nef de deux travées, flanquée de deux chapelles formant transept et d'un chœur à chevet plat. Le clocher, qui était une petite flèche de bois et avait une position centrale d'après les textes du XIX^e s., se trouve aujourd'hui au-dessus de la première travée de la nef. Il est couvert en ardoises, alors que la nef et les chapelles sont couvertes en petites tuiles plates.

La façade principale est épaulée aux angles par deux puissants contreforts ; la date de « 1741 », portée sur le contrefort gauche, correspond à une restauration. Une porte en plein cintre, dont les piédroits ne portent aucun décor, a été ouverte au XVI^e siècle. L'archivolte, composée d'un bandeau et d'un cavet, fait retour sur le parement. Le mur-pignon est presque aveugle. Du côté sud, des vestiges de contreforts sont noyés dans la maçonnerie de la chapelle ajoutée au XVI^e siècle.

À l'intérieur, la nef est voûtée d'ogives, à liernes et moulures prismatiques, pénétrant directement sur les colonnes qui cantonnent les angles ou retombant sur des consoles du côté du chœur.

L'épais doubleau qui sépare les deux croisées de la nef est allégé par de petites gorges.

La première travée est éclairée par une fenêtre à remplage flamboyant. Les deux chapelles s'ouvrent dans la deuxième travée. Celle du nord, fort petite, éclairée par une modeste baie en plein cintre, est voûtée en berceau. Celle du sud, plus grande, est voûtée d'une croisée à nervures toriques. L'arc triomphal surbaissé qui donne accès au chœur est formé d'un rouleau légèrement outrepassé retombant sur des colonnes octogonales par l'intermédiaire de chapiteaux à crochets et à feuillages. Le chœur est voûté d'une croisée d'ogives à moulures prismatiques qui retombent sur les colonnettes placées aux angles. Ces colonnettes couronnées de chapiteaux à crochets et à feuillages très stylisés, reposent sur des culots ornés de masques ou de têtes d'animaux. Dans les combles, un poinçon et un entrait sont sculptés d'une représentation de l'Agneau mystique et du Christ ressuscité.

La Sauvegarde de l'Art français a accordé 10 671 € pour la réfection de la toiture, des enduits du clocher et des façades, en 2002.

F. C.

G. de Soultrait, *Répertoire archéologique du département de la Nièvre*, Paris, 1875 (*Répertoire archéologique de la France*), p. 61.

M. Anfray, *La cathédrale de Nevers et les églises gothiques du Nivernais*, Paris, 1964, p. 97-104.